

Service instructeur

N° CP-2012-10-6-15

Service consulté

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR DÉPARTEMENTAL DE CERNAY
DEMANDE DE REMISE DE DETTE
DEMANDE DE RÉDUCTION DU MONTANT
DE LA REDEVANCE D'USAGE**

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir de proximité de CERNAY est assuré par une Société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Le présent rapport vous propose :

- de remettre la dette de la société d'exploitation pour un montant de 159 260,16 € correspondant à la redevance d'exploitation couvrant les 42 premiers mois d'exploitation de l'abattoir,
- de maintenir inchangée la redevance d'usage de 64 € par tonne jusqu'à l'échéance normale de la DSP.

Le fonctionnement de l'abattoir de proximité du Haut-Rhin est assuré par une Société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Cette Société par Actions Simplifiées (SAS) est composée d'éleveurs, d'associations (Association des Fermes Auberges, Association « Bienvenue à la ferme », Association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

Le démarrage de l'exploitation de l'abattoir a été particulièrement laborieux. La fermeture de l'ancien abattoir de COLMAR en 2001 a favorisé la mise en place de filières d'abattage en dehors du département et il a été difficile de faire revenir les usagers à CERNAY.

De plus, la Société d'exploitation sous sa forme actuelle supporte tout le passif accumulé sous la première présidence de la société ; le déficit résultant de cette première période d'exploitation de 18 mois s'élève à près de 150 000 € qui, cumulés avec les pertes financières des premières années de la nouvelle Société d'exploitation, a nécessité une recapitalisation de cette dernière en 2011.

Lorsque l'ancien président de la Société s'est retiré, les rênes ont été reprises par les éleveurs haut-rhinois qui ne pouvaient pas se permettre une faillite de l'entreprise, tant cet outil de travail est devenu incontournable pour la profession. En rachetant les parts des anciens gérants, ils ont également pris en charge tout le passif accumulé lors de cette première présidence.

A cette situation financière se rajoute le manque de tonnage d'apport qui impacte le bilan de la Société. En effet, lors de la dévolution de la DSP, le cahier de charge faisait état d'un gisement potentiel de 1 375 tonnes de viande à abattre par an. Le tonnage réellement traité est repris dans le tableau ci- après :

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnage	259,32	719,09	706,37	803,66	897,45	888,48

On constate une stabilisation du tonnage annuel autour de 900 tonnes mais, grâce aux efforts fournis par le personnel et aux investissements consentis par le Département, la Société, qui a réussi à fidéliser les usagers en développant des activités annexes (découpe et conditionnement, ramassage des animaux à la ferme et retour des produits finis), espère limiter ses pertes à 50 000 € pour l'exercice 2012.

Demandes formulées par la Société d'exploitation

Demande de remise de dette

La Société d'exploitation perçoit auprès des usagers et pour le compte du Département, propriétaire de l'abattoir, une redevance d'usage de 64,00 € par tonne de viande traitée. Les titres de recettes sont émis régulièrement par le Payeur Départemental mais la société, au vu de sa trésorerie exsangue, a accumulé les titres en attendant des jours meilleurs afin de pouvoir honorer ses dettes. En juin 2012, le Payeur Départemental a bloqué leurs comptes et mis en demeure la société d'apurer sa dette. La société d'exploitation a alors payé 40 000 € d'arriérés et s'est engagée à payer 6 000 € par mois, ce qui a permis au Payeur Départemental de débloquent les comptes de la Société.

Par courrier du mois d'août 2012, le Président de la Société d'exploitation sollicite du Département une remise de dette d'un montant correspondant à la redevance d'usage des 5 premières années d'exploitation. Le montant de cette redevance est repris dans le tableau ci-dessous :

Année	2006 (6 mois)	2007	2008	2009	2010	Total
Montant de la redevance d'usage	16 596,48	46 021,76	45 207,68	51 434,24	57 436,80	216 696,96

Demande de révision de la redevance d'usage

La deuxième demande du Président de la Société d'exploitation porte sur une diminution du montant de la redevance d'usage. Il fait état des redevances d'usage pratiquées par d'autres établissements de la grande région du Rhin supérieur. Ces redevances varient de 0 € pour les abattoirs allemands, de HOLTZHEIM et de REMIREMONT ; elle se monte à 33,50 € à LUXEUIL et à 23,00 € à HAGUENAU.

Il signale également que les abattoirs allemands n'appliquent pas de taxes parafiscales et sanitaires qui sont prises en charge directement par les Länder. En raison de cette situation de concurrence déloyale, la Société ne peut pas relever ses tarifs sous peine d'accélérer les défections des éleveurs haut-rhinois qui ne manqueraient pas de traverser le Rhin pour obtenir un meilleur coût d'abattage.

La Société d'exploitation a analysé les différents coûts qui montrent que la prestation d'abattage est déficitaire de 50 € la tonne à l'abattoir de CERNAY mais que ce déficit provient exclusivement de la partie « service public » de l'abattoir, la partie découpe étant équilibrée.

De ce fait, le Président de la Société demande que la redevance d'usage revenant au Département soit revue à la baisse.

Argumentaires soumis à l'Assemblée départementale

Remise de dette

La remise de dette pourrait être limitée à la redevance d'usage due au titre des 42 premiers mois d'exploitation suivants l'ouverture de l'abattoir. Cette durée correspond, d'une part, à la période gérée par le premier exploitant et, d'autre part, aux 30 mois qui ont été nécessaires pour reconquérir la clientèle et amener l'abattoir à un tonnage minimum de 800 tonnes par an. Cette période a généré une dette de 159 260,16 € qu'il vous est proposé de remettre.

Modification du montant de la redevance d'usage

La demande de minoration du montant de la redevance d'usage ne peut pas être acceptée, car elle nécessiterait une modification de la DSP qui se terminera en juin 2014.

Propositions soumises à l'Assemblée Départementale

Remise de dette

Il vous est proposé d'accorder, à la requête de la Société d'exploitation, une remise de dette de 159 260,16 €. Cette somme viendrait en déduction du montant global de la redevance d'usage due au Département par la société d'exploitation depuis l'ouverture de l'abattoir. Il est proposé de compenser cette somme par des mandats prélevés sur le chapitre 67 nature 673 fonction 928.

Il vous est en outre proposé d'accepter, pour le compte du Département, que le paiement par l'exploitant de mensualités de 6 000 €, conformément à l'engagement de la société exploitante, soit principalement affecté au reversement de la redevance d'usage courante ; le solde des mensualités sera affecté au remboursement de la dette restante due au Département.

Modification de la redevance d'usage

Il vous est demandé de prendre acte que je ne proposerai pas au Conseil Général d'accéder à la requête de la Société d'exploitation de diminution du montant de cette redevance, car cela remettrait en cause le contrat de DSP. Lors du renouvellement de ce contrat en 2014, la redevance d'usage pourrait être revue afin de tenir compte des prestations de service public apportées par l'exploitant et dont l'ensemble des coûts ne peuvent pas être répercutés aux usagers, au vu de la concurrence dans le Rhin supérieur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER